



Arrêté n°DEC2-2025-12 portant ouverture de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire (CPLDS)

Académies de Paris-Créteil-Versailles Session 2025

Le Recteur de la région académique lle-de-France, Recteur de l'académie de Paris, Chancelier des Universités de Paris et d'Ile-de-France :

La Rectrice de l'académie de Créteil.

Le Recteur de l'académie de Versailles :

Vu les articles D.222-4 à D.222-10-1 du Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2017-791 du 5 mai 2017 relatif au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire ;

ARRETENT

Article 1^{er} : La session d'examen en vue de l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire (CPLDS) est organisée selon les modalités suivantes :

- une phase de préinscription télématique suivie d'une phase de confirmation d'inscription au moyen d'un dépôt de pièces justificatives sur la plateforme DEXCO,
- deux épreuves organisées sur deux périodes (du mois de mai à juin 2025 et du mois de novembre à décembre 2025)
 - épreuve 1 : une séance de formation d'une durée de 30 minutes avec plusieurs jeunes dans le cadre d'une action de lutte contre le décrochage scolaire
 - épreuve 2 : une étude de cas d'une durée de 60 minutes liée à la problématique de la lutte contre le décrochage scolaire suivie d'une présentation et d'un entretien avec la commission d'une durée de 30 minutes
- un jury final d'admission en janvier 2026 ;

Article 2 : Le registre de préinscription au CPLDS est ouvert, pour la session 2025, du lundi 17 février (12h) au lundi 17 mars 2025 (17h) sur le site http://inscrinetpro.siec.education.fr. Pour être autorisés à se présenter à l'examen précité, les candidats devront s'inscrire dans les délais fixés ci-dessus.

Article 3 : Après avoir complété le formulaire de préinscription, les pièces justificatives demandées devront être déposées sur la plateforme DEXCO du mercredi 19 mars (12h) au vendredi 4 avril 2025 (17h) à l'adresse suivante : https://dexco.siec.education.fr.

SIEC - Maison des examens 7 rue Ernest Renan 94749 ARCUEIL CEDEX Tél: 01 49 12 33 02 Carole.massias@siec.education.fr www.siec.education.fr





Liberté Ègalité Fraternité



Article 4 : Des passages anticipés seront organisés du vendredi 30 mai au vendredi 20 juin 2025. Toutes les demandes seront examinées.

Article 5 : L'ensemble des informations à destination des candidats font l'objet d'une publication sur le site www.siec.education.fr (rubrique Candidats/Certifications/CPLDS). Les résultats d'admission seront publiés sur le même site en février 2026.

Article 6: La directrice par intérim du Service Interacadémique des Examens et Concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 06 février 2025

Le Recteur de la région académique lle-de-France, Recteur de l'académie de Paris Chancelier des Universités de Paris et d'Ile-de-France

Bernard BEIGNIER

La Rectrice de l'académie de Créteil

Julie BENETTI

Pour le frestaut et par délégation Le sociétaire general de l'académie

Le Recteur de l'académie de Versailles

Bénott VERSCHAEVE

Etienne CHAMPION

SIEC - Maison des examens 7 rue Ernest Renan 94749 ARCUEIL CEDEX Tél: 01 49 12 33 02 Carole.massias@siec.education.fr www.siec.education.fr